



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 99602

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la situation financière des associations prestataires de services aux personnes âgées bénéficiant de l'aide à domicile. Ces associations constatent que l'enveloppe de la CNAVTS est loin d'être suffisante et qu'elle ne prend pas en compte la qualification des personnels intervenants qui par conséquent défavorise les associations qui font l'effort d'employer du personnel compétent et formé. D'autre part, la loi Borloo favorise le secteur privé, avec le chèque emploi service universel, qui offre la possibilité de déduire des impôts sur les revenus la moitié des frais engagés, aux personnes qui ont assez de ressources pour être imposables. Face à ce constat, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il envisage de prendre pour que ces associations puissent continuer à développer leurs actions sur le terrain afin d'assurer aux usagers utilisateurs des prestations, un service de qualité qui répond réellement aux besoins croissants d'une population vieillissante.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99602

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juillet 2006, page 7242